



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Subvention d'équilibre 2026

N°2025_135bis

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **6 janvier 2026**

Date de mise en ligne : **6 janvier 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Le budget de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais s'élève, pour l'année 2026, à 580 600 euros en section de fonctionnement.

Les dépenses sont liées au fonctionnement de la régie qui a pour objet de mettre en œuvre la politique culturelle de la commune et de coordonner en outre les animations culturelles dites « hors les murs ».

La subvention d'équilibre de la régie culturelle autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2026 s'élève à 348 500 euros soit une diminution de 5 500 € par rapport à 2025.

Cette subvention permet de couvrir les frais relatifs à la programmation culturelle ainsi qu'aux frais de personnel.

Le budget primitif de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais a été présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire le 3 décembre 2025.

La commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025 dans le cadre des présentations du budget 2026.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a été informée du dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 30 voix pour, 2 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement, d'un montant de 348 500 €, à la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) pour l'année 2026
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65736211 du budget principal de la commune – exercice 2026 et versés au chapitre 75 – compte 757361 du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Le Maire

Serge BÉRARD

